

SEV Nº11

Le journal du Syndicat du personnel des transports



ACCIDENT DE TRAVAIL AUX CFF

Forces et faiblesses

Edito de Giorgio Tuti, président du SEV



e tragique accident survenu le 4 août à notre collègue B. a mis le personnel des CFF en état de choc et plongé le SEV dans la stupeur. Le 9 août, de nombreux employés se sont retrouvés à la gare principale de Zurich pour adresser un dernier hommage à leur collègue disparu. En ce moment difficile l'atmosphère était lourde : la tristesse et la consternation se mêlaient en effet à la colère, tant les faits qui se sont passés ont durablement marqué les esprits.

Il s'agit maintenant de tirer la leçon de cet accident, et cela devra se faire à plusieurs niveaux. Le SESE et l'OFT ont présenté les premiers résultats de l'enquête et expliqué comment un tel drame a pu se produire. La direction des CFF a pris position à plusieurs reprises, avec des déclarations pas toujours très heureuses qui ont donné l'impression d'une fébrilité croissante. Le SEV également a pris position et saisi cette occasion pour prendre le pouls des collègues. Or, le moral n'est pas au beau fixe. Les nombreuses réorganisations y participent de manière significative car souvent elles se font sans inclure le personnel, pour qui elles ne sont pas compréhensibles voire dommageables.

Dans de trop nombreux secteurs on constate de graves carences en personnel, ce qui a pour conséquence d'accroître l'agitation, le stress et les marges d'erreur à l'origine d'un surmenage chronique. De plus, de très nombreux employés ne se sentent pas pris en considération lorsqu'ils attirent l'attention sur les problèmes, avertissent des dangers liés à certaines erreurs ou doivent appliquer des mesures qui leur paraissent absurdes. Ce qui fait défaut, c'est une perception des problèmes rencontrés à la base par les employés. Et cette absence de considération est particulièrement mal ressentie.

« Maîtriser le chemin de fer »: telle est l'une des devises des CFF. Après ce terrible accident, elle a pris un sérieux coup dans l'aile. Et si elle attire encore l'attention du public à l'heure actuelle, c'est plutôt en raison de son ironie involontaire.

Voici donc notre conseil à l'attention de la direction: opérer de toute urgence un retour à ce qui fait la force des CFF. Et cette force a un nom: le trafic ferroviaire. Un trafic ferroviaire sûr et fiable. Les CFF ont le personnel pour le faire. Mais encore faut-il le regarder et l'écouter.

Où est la relève?

Sécurité

CCT MOB

100 ans Inscrivez-vous

Le 30 novembre, le SEV aura officiellement 100 ans. Nous nous battons depuis 1919 pour des conditions de travail progressistes. Il y a donc de quoi fêter! Les festivités débutent à 15h au Bierhübeli de Berne. Le programme est varié et les débats enthousiasmants. Une exposition sera fera la part belle au futur de la mobilité et du SEV. Veux-tu être de la partie? L'inscription est ouverte à toutes et tous les membres dès le 1er septembre. Le nombre de participants est toutefois limité: sev-online.ch/fete.

Les CFF admettent leur erreur

«Pas besoin de travailler aux CFF pour prendre le bon billet» clamait en mai dernier une affiche des CFF pour promouvoir les canaux numériques de vente. «Quand on a vu apparaître ces affiches devant nous on a été profondément blessé, voire irrité parce que quelque part, cela remet en cause notre compétence professionnelle», ont déclaré les conseillères et conseillers à la clientèle le 24 juillet à Berne à leur supérieur hiérarchique Alberto Bottini, chef du service Distribution, services et commercialisation (VSV) de la division Voyageurs des CFF. «Je suis désolé si nous avons blessé quelqu'un avec cette campagne», a-t-il répondu à la délégation SEV qui lui a remis une résolution en signe de protestation. «Personne dans cette entreprise pense que le rôle du conseiller ou de la conseillère à la clientèle n'est pas important. Grâce au numérique, nous devons essayer de transférer les transactions simples des guichets sur les autres canaux afin de gagner du temps pour les cas plus complexes.» Les conseillères et conseillers à la clientèle ont suggéré de mettre plutôt en avant leurs compétences dans les campagnes publicitaires.

Stress

Le stress au travail a augmenté ces dernières années. Cela ressort de l'enquête suisse sur la santé 2017, publiée le 20 août par l'Office fédéral de la statistique. La révision prévue de la loi sur le travail ne ferait qu'accentuer cette tendance. Il faut tirer les conséquences de cette enquête. Le Conseil des États qui débattra de cette révision cet 'automne doit enterrer ce projet. (USS)



Ils et elles sont prêt-e-s à prendre des responsabilités au SEV.

LE SEV DE DEMAIN

Les recettes pour garantir la relève

Vivian Bologna vivian.bologna@sev-online.ch

Qui prendra des responsabilités au SEV ces prochaines années au sein des sections? Nous avons rencontré quelques jeunes qui sont prêts à prendre le relai ou qui ont des idées pour éviter l'impasse. Récits.

A la section sev-tpg, on prend les devants pour anticiper les départs à la retraite des ténors du comité dans les 4 à 5 prochaines années. Même dans une section aussi dynamique, qui approche des 1000 membres actifs, ce renouvellement générationnel ne va pas de soi. Le président de la section, Vincent Leggiero, explique ce défi: «L'arrivée des babyboomers à l'âge de la retraite affecte les entreprises de transports publics et donc logiquement le SEV puisque sa structure est similaire à celle des employé-e-s qu'il repré-

..... L'exemple tessinois

Président de la section LPV Ticino, Thomas Giedemann en est certain: «Il est impératif d'inclure les jeunes; on ne peut parler de l'avenir, ni de l'avenir du monde du travail sans les principaux concernés. C'est avec fierté qu'il évoque la présence à la Commission des jeunes de Gabriele Bianchi, membre de sa section. Mais cela ne suffit pas encore à rajeunir les rangs du SEV. «Il ne suffit toutefois pas de chercher le contact avec les jeunes. Il faut être disponibles, chercher le dialogue et être à l'écoute de leurs idées.»

Thomas Giedemann est toutefois convaincu d'une chose: il y a des valeurs qui n'ont pas d'âge. Pas question de transiger avec la solidarité, le respect, l'écoute, la justice sociale, l'égalité des chances, l'intégration ou la parité. «Ce sont des valeurs qui constituent la base de la maison syndicale. Pour toutes les générations. Il n'est pas possible de rajeunir les effectifs sans partir de là. Ce serait abdiquer alors que le syndicat construit aussi sa propre représentativité et son appartenance sur cette base.» frg

Alors quelles sont les solutions? Ricardo Carvalho, 31 ans, siège au comité depuis plus de 5 ans. Il évoque des pistes pour motiver des jeunes à entrer au syndicat, puis à prendre des responsabilités. «Il y a un travail nécessaire à effec-Il est impératif de tuer au niveau de l'image du faire de la place aux syndicat. Nous devons metjeunes, de les intégrer tre sur pied des activités qui leur sont dédiées. Au Congrès du SEV, la Commission de la Jeunesse m'a d'ailleurs fait forte impression. Et la communication par le biais des réseaux sociaux est essentielle et nous nous devons de la renforcer.»

Au-delà de l'image du SEV, c'est la place des jeunes dans les sections qui doit être promue. «Il est impératif de leur faire de la place, de les intégrer dans les comités, de leur

dans les comités, de leur donner des responsabilités. RICARDO CARVALHO

donner des responsabilités. Bien sûr il faut y aller progressivement. Participer aux négociations, accompagner un collègue lors d'un entretien disciplinaire permettent d'acquérir

l'expérience nécessaire pour pouvoir ensuite succéder à ceux qui vont partir à la retraite.»

Cette implication passe aussi à la section sev-tpg par l'organisation de l'Arbre de Noël. Derrière ce moment festif, c'est un pan non négligeable de la vie au sein de l'entreprise qui se joue. «La mise sur pied ce cet événement par les jeunes membres est un bon trem-

plin, relève Ricardo. Actuellement, des jeunes émergent dans tous les secteurs de l'entreprise et c'est bon signe. »

Mais la relève ne pointe pas le bout de son nez toute seule. Le travail de détection est primordial. « C'est le travail de proximité - notre force - qui permet de dénicher les potentiels futurs membres du comité ou des commissions», raconte Vincent Leggiero. «La personne doit être appréciée de ses collègues et avoir le crédit nécessaire. Sinon le lien de confiance n'est pas possible. La personne doit avoir un comportement professionnel et une attitude personnelle irréprochables », poursuit Ricardo. «C'est l'image du SEV qui est en jeu », ajoute Vincent Leggiero.

Il ne suffit pas de détecter pour trouver la perle rare. Encore faut-il qu'elle ait envie de s'engager. Et là pas de recette miracle: le ou la candidat-e a-t-elle la fibre syndicale? «Cette conviction, cette motivation à s'engager pour les collègues, c'est le moteur! », relève Ricardo qui n'oublie pas de mentionner que l'engagement syndical peut parfois être évoqué par la hiérarchie pour freiner une promotion professionnelle. Mais à titre personnel, cette crainte, il l'a balayée. Il a d'ailleurs été promu adjoint des responsables carrosserie et fabrication véhicules et il invite donc ceux qui se tâtent à garder la tête haute et à s'engager au

LPV Zurich rajeunie

.....

La LPV Zurich a réussi sa mue générationnelle. Son comité a été rajeuni en quelques mois. Tout n'a pas été simple pour autant, raconte l'un des co-présidents, Stefan Bruderer (30 ans). «Les gens ne s'annoncent pas tout seuls. Il faut aller à leur rencontre.» Pour dénicher la relève, l'un des avantages c'est le réseau des personnnes de confiance. D'après Stefan Bruderer, les gens sont heureux lorsqu'ils sentent qu'ils peuvent être utiles et qu'on les implique. Et si on leur fait sentir que leur expérience est un atout, alors on a plus de chance de les convaincre de s'engager.

Un autre élément est aussi crucial, la flexibilité dans l'engagement attendu. Il y a diverses façons de travailler au sein d'un comité. Pour de jeunes pères et mères, il n'est pas toujours possible de se libérer un soir par mois pour une séance. Le comité de la section se répartit donc les tâches dans un groupe Whatsapp et la communication fonctionne bien. Dès lors la composante sociale et le repas partagé lors des cinq rencontres annuelles sont d'autant plus importants. ela

ENTRETIEN DES VÉHICULES CFF

«Il faut plus de personnel»

Elisa Lanthaler elisa.lanthaler@sev-online.ch

L'accident tragique de l'assistant clientèle des CFF a ouvert la brèche à pas mal de choses. Le viceprésident SEV Manuel Avallone prend position dans cette interview.

Lors du contrôle effectué après coup, les CFF ont trouvé 66 sécurités anti-pincement qui n'étaient pas entièrement fonctionnelles, dont 7 qui ne fonctionnaient pas du tout. Que penses-tu de ces chif-

Manuel Avallone: Nous avons été très étonnés de l'ampleur de ces chiffres. On se demande comment cela peut être possible et pourquoi de telles lacunes n'ont pas été découvertes lors des processus de maintenance réguliers.

Quelles sont maintenant les priorités du point de vue du SEV?

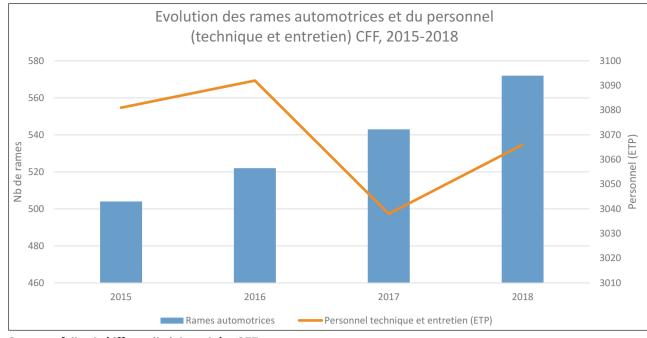
Nous avons été satisfaits d'apprendre que l'OFT avait ordonné aux CFF de faire examiner par un consultant externe l'organisation et les déroulements de l'entretien des véhicules. Il s'agira de clarifier avant tout si les processus sont corrects et si les effectifs sont suffisants. Nous avons l'impression que les CFF ne disposent pas de suffisamment de personnel dans l'entretien.

Si l'on étudie les chiffres, on constate que le nombre de rames automotrices augmente alors que le personnel de maintenance dimi-

nue (voir le graphique).

Les CFF partent du principe qu'avec l'avancée technologique, on a besoin de moins de personnel pour effectuer l'entretien. Toutefois la réalité est tout autre: premièrement l'industrie ne peut pas toujours répondre aux attentes, deuxièmement les trains deviennent de plus en plus lourds, longs et rapides. C'est pourquoi l'usure se fait plus vite sur le matériel roulant et l'infrastructure. Et en fait, il ne faut pas moins d'entretien mais plus, au contraire.

Nous disons qu'il est nécessaire



Sources: faits et chiffres, site internet des CFF.

d'avoir de nouveau plus de personnel sur les trains. Pour quelle raison?

Ici aussi la raison est la même: les trains se rallongent mais les assistants clientèle sont de plus en plus seuls sur les trains. Les CFF considèrent que les nouvelles techniques enlèvent beaucoup de travail au personnel des trains. Mais nous en sommes encore bien loin. Avec le nouveau profil professionnel des assistants clientèle, le personnel des trains doit se concentrer de manière accrue sur les besoins de la clientèle, et les prestations de circulation des trains et de sécurité se retrouvent au second plan.

La prochaine rencontre avec les CFF a lieu au début septembre. **Ouels thèmes seront abordés?**

Nous voulons que les CFF nous expliquent où ils en sont dans l'application des mesures exigées par l'OFT au niveau du matériel et du processus de départ. En outre, nous voulons connaître la situation exacte au niveau du personnel, dans l'entretien mais aussi en ce qui concerne le personnel des trains.

Notre demande pour une modification du processus de départ n'est donc pas balayée?

Au contraire: nous suivons le dossier de près. Et peut-être même que nous poserons de nouvelles revendications. Ce thème n'est de loin pas terminé.

Après l'accident, on a ressenti parmi le personnel, mis à part le

choc et la tristesse, aussi beaucoup de ressentiment et d'indignation. De quoi cela vient-il?

3

Nous avons constaté depuis pas mal de temps déjà que quelque chose ne joue pas. Je pense que c'est surtout à cause des réorganisations à répétition aux CFF. Citons par exemple «Railfit»: un programme d'économies présenté comme un «programme de fitness» suggérant que les gens ne sont pas suffisamment en forme pour faire leur travail... En fait les réorganisations se sont succédé sans phase de consolidation. Le but était toujours le même: augmenter l'efficience et atteindre les objectifs fixés afin de réaliser des économies.

La conséquence de tout cela: les gens sont mis toujours plus sous pression. En outre le personnel ne comprend plus ce que l'entreprise recherche. Les gens se sentent floués car en plus, ils ont l'impression qu'on ne les écoute pas. Donc ils laissent tomber et pour finir, se résignent. On a le sentiment qu'on en est arrivé là aux CFF.

Comment les CFF pourront-ils se sortir de cette crise?

Ils doivent remettre le personnel au centre de leurs réflexions: les gens doivent se rendre compte qu'ils sont entendus et que leur participation aux réflexions est appréciée.

Des mesures urgentes pour les CFF

.....

Le 4 août, un chef assistant clientèle décède accidentellement dans l'exercice de ses fonctions. B., 54 ans, est resté coincé dans la porte avec son bras à cause de la sécurité anti-pincement qui n'a pas fonctionné. Le rapport intermédiaire du Service d'enquête suisse de sécurité (SESE) a montré que le système de sécurité supplémentaire monté sur le type de train VU IV n'est pas suffisamment fiable. Ainsi le mécanicien de loc reçoit un signal indiquant que les portes sont fermées bien que ce ne soit pas le cas.

Sur la base des recommandations du SESE, l'Office fédéral des transports (OFT) a publié un catalogue de mesures que les CFF devront appliquer afin de remédier aux défauts des portes de trains et d'améliorer la détection d'erreurs. Ces mesures vont dans le même sens que les revendications déjà formulées par le SEV. L'OFT exige que le système de fermeture des portes soit remplacé sur tous les VU IV et que jusque là, des mesures de remplacement soient examinées et appliquées. L'OFT ordonne en outre aux CFF d'examiner les risques liés au processus d'autorisation de départ des trains. Enfin les CFF doivent examiner si dans la flotte de voitures similaires, de tels risques pourraient aussi exister. Vendredi dernier, les CFF ont informé que sur les 1536 portes déjà contrôlées, 512 défauts ont été découverts. La plupart ne représenteraient toutefois pas un problème sur le plan de la sécurité. Au vu du nombre élevé d'erreurs, l'OFT a exigé qu'un audit soit réalisé par une entreprise externe. Cette dernière devra examiner entre autres l'organisation et les déroulements de l'entretien des véhicules. Les CFF ont confirmé qu'ils allaient se plier sans délai aux exigences de l'OFT.

GIORGIO TUTI répond

«Notre Jeunesse SEV est dynamique»

A l'initiative de la ministre des Transports Simonetta Sommaruga et du conseiller d'Etat bernois Christoph Neuhaus, les CFF et BLS ont trouvé un accord dans leur conflit concernant la concession des grandes lignes. BLS reprend certaines lignes mais renonce à sa propre concession. Les CFF ont donc une concession globale valable 10 ans. «Cet accord est le résultat logique de la vision corrigée de la stratégie de l'OFT qui mise désormais sur la **coopération** et non sur la concurrence, explique le président du SEV Giorgio Tuti. La coopération et la planification commune dans le cadre d'une seule concession ont toujours représenté la meilleure solution.»

Le harcèlement sexuel est bien plus répandu qu'on ne le pense. Quelque 800 apprenti-e-s de tout le pays ont participé à une enquête de la jeunesse d'Unia. Il en ressort qu'un tiers des sondé-e-s ont été victimes au moins une fois de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Si on compte le vécu à l'école et en famille, alors le chiffre monte à 70%. Les femmes sont davantage touchées que les hommes. Selon l'enquête, les «allusions sexuelles ou remarques désobligeantes» constituent la forme la plus répandue de harcèlement sexuel. Dans cinq cas sur six, il y a d'autres formes de harcèlement comme le contact physique non souhaité ou le stalking (8%).



Le SEV en fait-il assez pour rajeunir ses effectifs?

La question est légitime. La pyramide des âges au SEV est clairement semblable à celle des entreprises de transports. Avec l'arrivée prochaine des babyboomers à la retraite, la situation pourrait s'aggraver si l'on ne fait rien.

C'est pourquoi, nous avons pris différentes mesures. A commencer par l'intégration de la Jeunesse dans le groupe recrutement du SEV. La secrétaire syndicale de la Jeunesse Xenja Widmer est donc active dans deux secteurs fondamentaux pour façonner le SEV de demain. La Commission des jeunes s'agrandit et toutes les régions linguistiques y sont représentées. C'est un premier élément positif car il y a quelques années, la Jeunesse était active uniquement en Suisse alémanique. L'autre défi consiste à toucher les moins de 30 ans des ETC. Avoir une commission jeunesse dynamique comme actuellement au SEV est excellent pour l'image du SEV auprès des jeunes. Et leur image sera encore meilleure après le 30 novembre! La Jeunesse SEV est en charge des préparatifs des festivités de clôture du centenaire. Pour l'instant, l'événement s'annonce à la hauteur des espérances!

Cette prise de responsabilités et la confiance que le SEV leur témoigne vise un autre objectif majeur: former et s'appuyer sur les jeunes du SEV pour qu'ils et elles puissent intégrer les comités de sections et les commissions centrales des sous-fédérations, organes fondamentaux de notre structure de milice.

Des questions à Giorgio ou à la direction? Ecris-nous à journal@sev-online.ch

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DU PERSONNEL CFF

Elections tacites à Cargo, P et K/IM

Markus Fischer markus.fischer@sev-online.ch

Après la fin du délai d'annonce pour les candidats aux commissions du personnel des divisions CFF Cargo, Voyageurs et Entreprise/Immobilier, on peut constater à quels endroits les membres pourront être élus tacitement et où il y aura des élections. A l'Infrastructure des CFF, les élections de la CoPe se dérouleront au printemps 2020.

76 sièges sur les 135 des CoPe des divisions Cargo, Voyageurs et Entreprise/Immobilier (niveaux divisions et surface) font l'objet d'élections tacites après écoulement du délai le 5 août dernier, étant donné qu'il n'y a pas eu plus de candidats que de sièges dans les circonscriptions électorales concernées. La plus grande partie des élus sont des membres SEV.

Ont été élus tacitement:

CoPe Division Cargo: *Président:* Alex Brunner, Mécanicien de locomotive (VSLF).

CoPe Division Voyageurs: (Circonscription électorale) Operations Assistance clientèle: Juri De Biasi, Macch A40 (SEV); Operations CTL: Thomas Marti (SEV). Entretien du matériel roulant (UHR): Roger Derungs, Maintenance matériel roulant (SEV), Maurizio Di Blasi, TS (SEV),

Leo Ebener, Technicien Level 4b (Transfair), Markus Stäheli, Diagnosticien diagnostic véhicules (SEV); Sécurité publique (OES): Martin Kohler, Maitre-chien (KVÖV).

CoPe Division Immobilier et Unités centrales: Informatique: Uwe Grassel-Bucher, Chef de projet Senior (SEV); IM-Support: Esther Huser-Giger, Gestionnaire Immobilier Senior (SEV); IM-FM: Markus Stampfli, Chef de groupe (SEV).

CoPe Surface Cargo: Aarepark: Lorenz Kaufmann, Spécialiste Systeme (Liste libre). Asset Management: Vincenzo Rizzo, Resp. suppl. Chef d'équipe Entretien des locomotives (Liste libre), Florian Schröder, Maître-artisan/Employée de manoeuvre (SEV), Maurizio Sulmoni (SEV). Est: Gion Kgira, TKC, Simon Müller, Christian Niederklopfer, Matthias Papp, LPC, Thomas Probst, Mécanicien de locomotive Cargo (tous SEV); Centre: Adrian Arnold, Mécanicien de locomotive Cargo (SEV), Martin Geiger, Mécanicien de locomotive Cargo (VSLF), Beat Geisseler, Mécanicien de locomotive Cargo (SEV), Bruno Ruff (SEV), Urs Schweizer, Mécanicien de locomotive Cargo (VSLF). Ouest: Pasquale De Lorenzis (Transfair), Yannick Durand, Mécanicien LCB (SEV), Alain Michel, RCB B100 (SEV), Dominique Varone, Spécialiste RCP (SEV).

CoPe Surface Voyageurs

Operations CTL: Suisse alémanique: Roland Camen, Chef d'équipe (SEV); Bellinzone: Fabio Lanfredi, Chef de groupe Chauffeur CTL (Liste libre); Genève, Lausanne: Thomas Marti, Chef d'équipe (SEV).

Operations Assistance clientèle: Centre: René Bertsch, Assistant clientèle Cleaning, Gian-Marco Blattner, Chef Assistance clientèle, René Furrer, Chef Assist. clientèle, Pascal Siegfried, Assistant clientèle Cleaning, Martina Tschanz, Assistante clientèle; Est: Rudolf Baumann, Assistant clientèle, Josef Glanzmann, Chef Assist. clientèle, Felix Inderbitzin, Chef Assist. clientèle, Thomas Walther, Spécialiste attachement et Assistant clientèle Cleaning (tous SEV).

Operations Conduite des trains: *Ouest:* Eric Guex, Mécanicien de locomotive, Mathieu Jotterand, Mécanicien de locomotive, Richard Odermatt, Mécanicien de locomotive, Xavier Sprunger, Conducteur de train cat. B (tous VSLF).

Operations-UHR – les centres d'entretien: Zurich: Roger Derungs, Maintenance matériel roulant; Bellinzone: Fabrice Fink, Mécanicien; Bâle: Markus Niethammer; Helpdesk diagnostic véhicules: Gilbert Pürro, Assistant technique Helpdesk; RZA: Heinz Ruf (tous SEV).

Operations-UHR – les ateliers: Olten: Leo Ebener, Technicien Level 4b (Transfair), David Hochstrasser, Olivier Serdaoun, Urs Siegrist, Artisans; *RLS:* Roland Mäder, Patrick Willome, Agent de maintenance, Peter Wymann, Schreiner; *Yverdon:* Michaël Bouche, Collaborateur technique, Maurizio Di Blasi, TS, Jean-Daniel Randin, Mécanicien de maintenance, Philippe Steullet, Mécanicien (tous SEV).

Operations-Cleaning/Manoeuvre: Ouest: Karim Habraoui, Mécanisien manoeuvre, Kazim Sengül (les deux SEV).

TPO: Bellinzone: Thomas Bernasconi (SEV); Suisse alémanique: Ma-

nuel Kobler, Policier/Chef de groupe

VSV/VGB: Léman Est: Jean-Michel Belena, Conseiller clientèle (Transfair); Zurich Sud-Ouest: Jolanda Bierli, Conseillère en voyages; Basel: Michèle Blanco Ramos, Conseillère clientèle; Zurich Ville: Rita Blatecki, Conseillère clientèle; Suisse centrale: Barbara Ettlin, Conseillère en voyages; RIDA: Markus Gering, Collaborateur RIDA; Zurich Sud-Ouest: Erich Habegger, Responsable Centre voyageurs; Soleure: Audrey Jeangros, Conseillère clientèle; Léman Ouest: Marie-José Juillet, Conseillère clientèle (tous SEV).

CoPe Surface Immobilier – Facility Management: *Centre:* Nicola Sacco, Spécialiste du nettoyage, *Est:* Markus Stampfli, Chef de groupe (les deux SEV).

Si tu as des questions concernant les élections à la CoPe, tu peux t'adresser aux secrétaires syndicaux ci-après:

P: juerg.hurni@sev-online.ch Cargo: philipp.hadorn@sev-online.ch K/IM: patrick.kummer@sev-online.ch

Infra: urs.huber@sev-online.ch

Élections dès le 12 septembre

Dans les circonscriptions électorales restantes, il y a avait plus de candidatures que de sièges CoPe. C'est la raison pour laquelle des élections s'y dérouleront du 12 septembre au 10 octobre.

Vote électronique

Les personnes concernées recevront un login personnel pour pouvoir voter online.

Participe toi aussi!

A l'occasion des votations il pourrait y avoir des débats entre les syndicats et les candidats libres et parfois aussi entre plusieurs candidats du SEV.

Les candidats du SEV méritent de recevoir ton soutien car le SEV s'assure de la compétence de ses candidats, on peut ainsi leur accorder notre confiance. Et grâce au lien avec notre syndicat et à notre soutien pour accomplir le travail de la CoPe qui est souvent très délicat, les membres SEV peuvent mieux se faire entendre vis-à-vis de l'employeur et être plus critiques. Ceci n'est pas le cas des membres CoPe qui sont livrés à eux-mêmes. Inversement, le SEV doit pouvoir s'appuyer sur un travail de qualité, proche de la base et sur des contacts étroits avec la CoPe, ainsi que sur les inputs directs et le savoir-faire des membres de la CoPe.

Tu trouveras dans le prochain journal du SEV du 12 septembre un bref **portrait des candidats soutenus par le SEV**, voire même avant sur notre site internet www.sev-online.ch.



CONCOURS PHOTO

Et voici la photo gagnante



La photo gagnante de Daniela Scherrer: la locomotive des 100 ans du SEV le 20 mars 2019 à Mols au lac de Walen.

Elisa Lanthaler Quelle est la plus belle photo de la locomotive du SEV qui sillonne le réseau CFF depuis le 2 février? Qui a tiré le plus beau cliché? Les membres du SEV ont tranché. C'est la photo de Daniela Scherrer de Schänis qui a remporté la mise avec cette locomotive immortalisée à Mols le 20 mars dernier au bord du lac de Walen. Elle remporte une locomotive minia-

ture de Märklin d'une valeur de 310 fr.

Les photographes classés de la 2e à la 5e place reçoivent 150 fr. de chèques Reka: Benedikt Sieber (photo numéro 3 dans le journal SEV du 11 juillet), Marcel Manhart (9), Heinz Baumann (1, 7). Les clichés classés de la 6e à la 10e place obtiennent 80 fr. en chèques Reka: Julian Ryf (photo 8), Daniel Scherrer (10),

Hanswerner Ammann (6), Léticia Oehler (2) et Erwin Suter (4).

Autre concours: celui de Märklin. Parmi tous les acquéreurs de locomotives miniatures, 15 personnes ont été tirées au sort. Elles ont la possibilité d'aller visiter les ateliers Märklin à Göppingen (D). Elles seront directement contactées par Märklin.

VIOLENCE DANS LES LIEUX PUBLICS

« La société n'est pas plus brutale »

Chantal Fischer chantal.fischer@sev-online.ch

A Francfort, un homme a poussé une mère et son enfant sous un train qui entrait en gare. Le thème de la sécurité dans les gares était dès lors dans toutes les bouches. Les médias traitent aussi énormément des problèmes de violence envers les agents de train ou les autres voyageurs. Y a-t-il aujourd'hui plus de délits commis dans les lieux publics? Le SEV a questionné à le sociologue et criminologue Patrik Manzoni, de l'Institut de criminologie de l'Université de Zurich.

Comment la violence évolue-telle dans les lieux publics ?

Dr. Manzoni: Contrairement à l'impression générale, la violence a diminué dans les lieux publics en Suisse si l'on en croit les statistiques établies sur la base des cas annoncés. L'idée que la violence devient de plus en plus brutale ne se confirme pas: depuis 2010 le nombre de cas de violence extrême est relativement stable, cela représente seulement quelque 3% des délits avec violence enregistrés. On ne peut donc pas dire que la société soit devenue plus délinquante et brutale. La violence exercée par les jeunes a également baissé dans une nette proportion, toutefois ces deux dernières années on note une légère augmentation. Cependant, il se produit régulièrement des actes de violence extrême et cela inquiète à juste titre la population.

Comment s'exprime-t-elle?

La violence peut s'exprimer sous diverses formes: par une agression verbale, des menaces, du mobbing, jusqu'à la violence physique entre deux personnes ou des groupes de personnes. J'aimerais mentionner en particulier la violence entre les groupes de fans. Durant les dix dernières années, on constate beaucoup d'événements où de grands groupes de fans s'agressent mutuellement et agressent aussi la police. Ceci peut avoir des répercussions négatives dans le domaine des transports.

Quelles en sont les raisons?

Il y a beaucoup de motifs possibles pour que quelqu'un commette des actes de violence. Certains facteurs sont liés à la personnalité: par exemple les personnes qui n'arrivent pas à se contrôler, qui ne supportent pas la frustration et que l'on peut provoquer facilement se comportent de manière plus violente dans certaines situations. L'éducation a aussi son importance. La scolarité et la situation professionnelle jouent également un rôle. Les personnes qui ont eu plus de difficultés ou qui n'ont pas eu beaucoup de succès et souffrent de manque de reconnaissance peuvent avoir appris que la violence apporte reconnaissance et respect. En outre, surtout parmi les jeunes, le groupe d'amis du même âge joue un rôle très important. Si les copains font ce qui est interdit, le risque est

grand de vouloir aussi commettre des actes de violences afin d'afficher son appartenance au groupe et de recevoir sa reconnaissance.

Quelles sont les mesures à prendre?

D'un point de vue criminologiste, il y a une large palette de contremesures possibles. Tout d'abord il faut faire de la prévention dans les familles et à l'école pour éviter les comportements à risque. Plus la prévention est faite tôt, plus elle est efficace. L'école est un lieu important pour la prévention de la violence. C'est là que l'on peut reconnaître les premiers signes d'agressivité et que l'on peut tenter de les contrer, par exemple en apprenant à résoudre les conflits de manière pacifique et à se comporter de manière respectueuse avec autrui. On peut aussi promouvoir les possibilités de loisirs structurés où les jeunes peuvent participer activement et prendre leurs responsabilités, ceci peut faire office de prévention.

Dans les lieux publics il est plus complexe d'agir. On peut essayer d'obtenir un effet dissuasif avec la présence de la police à certains endroits névralgiques. Mais si on part dans l'excès cela peut être contreproductif et agir comme une provocation pour certains groupes.

Si l'on en croit la littérature à ce propos, l'effet préventif des surveil-lances vidéos est paradoxal et s'avère plus utile dans les parkings que dans les lieux publics. La criminalité se déplace dans d'autres endroits. Une étude réalisée sur mandat de la Zone tarifaire zurichoise a démontré qu'il y a beaucoup moins de vandalisme, de menaces et de cas de violence dans les bus dotés de systèmes de vidéo-caméras comparé aux bus qui n'en ont pas.* Ceci contribue à augmenter le sentiment de sécurité de certaines personnes.

Au final nous devons tous être appelés à agir contre la violence pour le bien de la communauté et de la société. Il ne faut pas se voiler la face mais il faut intervenir dans la mesure du possible. Dans cette optique il faudrait promouvoir le courage civil afin d'éviter les actes de violence.

*Laux, Michael 2010. Der präventive Einsatz von Videokameras im öffentlichen Verkehr.

L'exemple du BLS



L'échange d'expériences est une des mesures pour améliorer la sécurité.

chf Sur la base de nombreux feedbacks de nos membres, on constate le manque de respect et d'attention grandissant envers le personnel d'accompagnement des trains. Les agents de train sont sous pression et subissent régulièrement des agressions. Mais si l'on consulte les chiffres concrets, on ne trouve que peu de choses à ce propos, les entreprises de chemins de fer restant très vagues. Selon le BLS, les cas lourds de violence envers le personnel des trains ont diminué depuis 2015, en partie grâce à leur campagne «Un pas en arrière». A préciser que le BLS différencie trois catégories: les cas lourds (avec blessures physiques), les cas moyennement graves (bousculades ou légers coups) et les cas légers (sans contact corporel, par exemple des injures). Avec la campagne du BLS, la sécurité du personnel est censée augmenter. En effet, l'entreprise demande à ses agents de train en situation difficile de faire tout d'abord un pas en arrière afin de créer de l'espace pour une discussion et calmer les esprits. Ainsi le cas devient léger ou moyennement grave. En conséquence les chiffres dans ces deux catégories ont augmenté. Dès 22 heures, les agents de train du BLS sont en outre toujours à deux sur les trains (application de la Charte TP du SEV). De plus, le BLS offre des formations

continues adaptées aux besoins du personnel des trains et cette offre est complétée par celle du SEV. Chaque agression est dénoncée à la police. Le BLS travaille en étroite collaboration avec les corps de police des cantons. Il s'agit maintenant de poursuivre sur cette voie et d'inclure aussi les collaboratrices et collaborateurs. Car plusieurs retours montrent que certains incidents ne sont plus annoncés. Apparemment, le personnel pense que l'entreprise n'en fait pas assez.

Pour le SEV, chaque agression, quelle que soit sa gravité, est une agression de trop et doit absolument être évitée. Dans cette perspective le SEV accompagne étroitement le BLS. Ainsi à la demande du SEV, depuis le début de l'année, l'entreprise examine diverses mesures qui seront introduites à fin 2019.

Ce serait une bonne chose de pouvoir compter sur plus de présence sous forme d'un double accompagnement conséquent sur les lignes à risque du matin et du soir. Il manque toutefois du personnel au vu de la pression sur les coûts en trafic régional. Cette mesure ne peut ainsi pas se généraliser. Le SEV reste vigilant car la sécurité revêt un rôle prépondérant et il n'est pas acceptable que le personnel paie le prix des économies réalisées dans le service public.

MOB

Un grand OUI pour la nouvelle CCT



Les membres du SEV ont plébiscité la nouvelle CCT du MOB à 90%. Le taux de participation s'élève à 79,68% ce qui renforce encore la légitimité de ce résultat. L'entrée en vigueur se fera dès le 1er septembre 2019.

Au terme d'un processus de négociations de 22 mois, la votation de la nouvelle Convention collective de travail

(CCT) du MOB, le Chemin de fer Montreux-Oberland-Bernois, a connu son épilogue le lundi 12 août. La commission de gestion de la section VPT-MOB a dépouillé les bulletins. Pas moins de 153 membres SEV se sont exprimés portant la participation à 79,68%. Avec 137 Oui, 14 Non et 2 bulletins blancs, la nouvelle CCT a donc été plébiscitée à 90%.

La délégation SEV qui appelait à voter Oui est satisfaite de ce résultat et remercie les membres d'avoir exprimé leur avis. Le taux de participation démontre que le personnel syndiqué s'implique fortement dans l'amélioration de ses conditions de travail.

En mai, la consultation sur la CCT MOB avait été suspendue en raison de divergences de points de vue sur les montants de la progression salariale des classes A et B (notre édition 6/2019). Entretemps, les divergences ont été aplanies et la consultation a pu se poursuivre.

Si la CCT a été ainsi plébiscitée,

cela est sans doute dû au fait qu'elle apporte des améliorations pour le personnel et que celui-ci a pu participer aux différentes étapes du processus. Il faut noter également l'implication très forte de la délégation de négociation SEV dans les séances préparatoires et dans le contact avec la base avec un SEV-Info après chaque ronde de négociation. S'il a fallu près de deux ans de négociation et plus de 30 séances, c'est parce qu'il s'agissait d'une refonte complète et en profon-

deur de la CCT. Plus lisible, celle-ci comporte des améliorations notamment sur le système salarial (revalorisation des classes salariales) et sur les indemnités de nuit et du dimanche et pour les interventions d'urgence.

La délégation SEV demeure à disposition de ses membres pour toute demande relative à l'application de cette nouvelle CCT. Elle entrera en vigueur au 1er septembre 2019 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019 en ce qui concerne les salaires.





SIRÈNES À LA ZSG

Conflit sur le lac de Zurich

Chantal Fischer chantal.fischer@sev-online.ch

En 2018, un habitant de Stäfa près de Zurich ayant retiré pour un motif inconnu ses plaintes contre deux capitaines de la Compagnie de navigation sur le lac de Zurich (ZSG), la procédure a été suspendue. Les plaintes avaient été déposées car les capitaines n'avaient pas respecté «l'interdiction de déclencher la sirène». Mais le klaxon des bateaux de ligne donne lieu à de nouvelles discussions. Un autre citoyen de Stäfa aurait constaté sept entorses au règlement durant un week-end. Il a déposé plainte.

La secrétaire syndicale SEV en charge du dossier Edith Graf-Litscher, qui est aussi conseillère nationale, donne quelques explications.

Quel est le contexte du litige sur le lac de Zurich?



Edith: un habitant est d'avis que la sirène du bateau est trop fréquemment utilisée par les capitaines et cela dérange sa quiétude. C'est pourquoi il a porté plainte contre plusieurs capitaines.

Qu'en pense le SEV ?

Les capitaines font leur travail. Parfois cela implique pour des raisons de sécurité qu'il faille actionner la sirène. Pour nos membres, la sécurité est plus importante que tout le reste et ils se comportent de manière correcte et responsable. Ces plaintes pèsent beaucoup sur

les épaules des personnes concernées. C'est pourquoi nous les soutenons dans le cadre de notre assistance judiciaire professionnelle. En même temps, nous attendons de la ZSG qu'elle accomplisse son devoir d'assistance en tant qu'employeur et qu'elle s'engage pour son personnel.

Que va-t-il se passer maintenant concrètement? Est-ce que la ZSG a déjà pris position concernant ces plaintes?

Lors d'un trajet en bateau à vapeur, la ZSG a donné un aperçu aux autorités compétentes de la situation sur place et leur a expliqué les divers déroulements. Elle n'a pas manqué de faire mention des exigences spécifiques à la station de Stäfa en lien avec la sécurité. Les plaintes sont encore en cours de traitement. Nous sommes en contact avec nos membres et les épaulons de notre mieux. S'ils le désirent, nous les accompagnerons devant les autorités.

Isabelle Magrini

Chantal Fischer Au mois de mars 2019, Isabelle Magrini a repris le poste d'Iris Piazzoli et est entrée en fonction en tant qu'assistante de Manuel Avallone avec un taux d'occupation de 50%. Quatre mois plus tard intervient une nouvelle mutation: Manuel Avallone s'étant retiré de la vice-présidence et Christian Fankhauser ayant été nommé à ce poste, Isabelle aura désormais un nouveau supérieur hiérarchique dès le 1er septembre. Les dossiers seront répartis différemment et elle sera donc en charge d'un autre domaine.

Isabelle trouve cela positif: «Lorsque j'ai été engagée, je savais déjà qu'un changement intervien-



drait au niveau de mon supérieur. Ainsi, j'ai eu l'occasion dans un premier temps de me familiariser avec le dossier CFF avant de me mettre au courant prochainement du domaine des ETC.»

Plusieurs formations au compteur

Âgée de 44 ans, Isabelle s'est bien intégrée au SEV et elle apprécie particulièrement la disponibilité de ses collègues. Elle a participé aux festivités du centenaire ainsi qu'au congrès et ce fut enrichissant pour elle. En effet, elle a pu découvrir de nouvelles perspectives et faire la connaissance de nombreux collaborateurs et membres SEV.

Isabelle Magrini a effectué une formation commerciale puis s'est perfectionnée comme assistante de direction avec certificat fédéral de capacité et assistante du personnel. Elle a également suivi le cours de formatrice. En dernier lieu, elle travaillait chez AMS Jasper & Co. en tant que responsable de mandat.

Isabelle vit à Aarau avec son partenaire et leur chienne. Pendant ses loisirs, elle aime beaucoup danser la salsa, être dans la nature et apprécie de passer du temps avec des amis.

Publicité

Une année d'assurance complémentaire gratuite

Calculez votre prime maintenant sur www.oekk.ch/sev ou rendez-vous dans l'agence ÖKK proche de chez vous ou composez le numéro 0800 838 000.



Plus 10% de rabais les années suivantes

L'assurance à l'esprit grison.



Sections

3.9 PV Neuchâtel

Assemblée à l'Hôtel des Communes des Geneveys-sur-Coffrane. 10h assemblée - ordre du jour statutaire. 12.30 h: repas à CHF 28.- : salade mêlée - coquelet - gratin dauphinois légume - glace.

Café offert par la section. Inscriptions pour le repas : 079 757 91 04 ou grandchamp.f@bluewin.ch

4.9 PV Fribourg

Soupe de chalet au Gros Prarys sur les Monts de Marsens le 4 septembre. Les organisateurs sont heureux de vous accueillir à leur traditionnelle soupe de chalet. L'accès est assuré par bus TPF pour Marsens, départ de Fribourg à 11h08, arrivée à Marsens à 11h55. Le retour de Marsens est fixé à 16h17 ou à 16h59, avec arrivée à ribourg à 17h ou à 17h52. Les participants motorisés sont priés d'attendre à 11h55 devant la boucherie de Marsens les personnes arrivant en bus afin de les transporter jusqu'au chalet. La soupe de chalet et les cafés sont offerts. Les desserts sont les bienvenus, merci d'avance! Boissons à disposition sur place à prix raisonnables. La rencontre a lieu par n'importe quel temps. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour cette journée. Seules les personnes désirant un transfert dès l'arrêt du bus s'annoncent auprès du secrétaire, Jean-Louis Scherz, 079 252 02 51 ou jlscherz@bluewin.ch

12.9 PV Jura

La sortie annuelle se déroulera au chalet du Ski-Club de Rebeuvelier. Apéritif à 12h00 et repas : 12h30. Pour les marcheurs : rendez-vous à 09h30 à la gare. Pour les non-marcheurs, départ de Delémont en bus à 11h43. Si nécessaire, taxi à l'arrivée du bus, jusqu'au chalet. Le préciser lors de l'inscription. Menu : Salade mêlée -jambon – gratin de pommes de terre – dessert. Offert par la caisse de section. Boissons à charge des participants. En compensation de la gratuité de la cabane, boissons à acheter sur place. Prix bon marché. Inscription jusqu'au lundi 9 septembre 2019, aux collègues : Michel Monin tél. 032 481.47.69 ou au président Emile tél. 079 384 .69.74.

Le Comité vous attend nombreux à cette sortie et vous présente ses amicales salutations.

18.9 PV Fribourg

Marche de 3- 4 kilomètres à Neyruz (FR) (parcours assez facile). Dîner à 12h15 h au Restaurant La Chaumière à Neyruz (à la charge des participants). Cafés offerts par la section. Inscriptions c/o Eric Pontoniric@sunrise.ch ou tél. 026 660 59 63 ou Joël Terrapon terrapon.joel@bluewin.ch ou tél. 026 660 53 70. Date limite d'inscription au vendredi 13 septembre .Trains de Payerne8h46 (Fribourg 9.12), départ de Fribourg9h37, arr. Neyruz 9.48. Départ de Romont 9h25, arr. Neyruz 09h38

Pour les automobilistes RV à 10h au Restaurant La Chaumière à Neyruz.

18.9 PV Neuchâtel

Sortie d'automne à la Buvette du FC La Sagne qui se trouve à 20 minutes de marche de la gare. Transport organisé dès la gare de la Sagne pour les personnes à mobilité réduite. Local chauffé si nécessaire. Chaque participant apporte son pique-nique. Grils à disposition. Apéritif, soupe aux pois et café offerts. Boissons à prix modérés en vente auprès du cantinier. Inscription pas nécessaire. Neuchâtel dép. 10.29 - La Chaux-de-Fonds dép. 11.04

19.9 PV Bienne

Assemblée des membres au Restaurant Bahnhof Brügg, bus no. 7 ou train. Ordre du jour selon les statuts. L'oratrice du jour sera Mme Cécile Kessler de Pro Senectute de Bienne. Elle nous informera sur l'importance des directives anticipées et sur les problèmes de santé.

Le Choeur d'hommes des cheminots pensionnés chantera. Vu l'importance des thèmes de notre oratrice, tous les partenaires des membres de la PV Bienne sont cordialement invité-e-s. Le comité compte sur une forte participation.

25.9 PV Vaud

CAFE - CONTACT. Le comité PV Vaud invite tout particulièrement les membres de la section et leurs conjoints habitant le Nord vaudois et la Broye à un moment d'échange. A cette occasion, vous pourrez rencontrer les membres de votre comité, vous serez informé sur les affaires syndicales en court et les points chauds touchant les retraités. Vous aurez surtout la possibilité de partager un moment de convivialité entre collègues autour du verre de l'amitié offert par la section. Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux.

Yverdon-les-Bains, Cercle ouvrier, Quai de la Thièle 3, de 14 h à 16 h.

Agenda 11/19

Il y a le feu

- **AS** Voici les thèmes principaux traités lors de la journée de branche P du 4.7 (cf. aussi brève p.2)
- Indemnité journalière forfaitaire: on ne comprend pas pourquoi certains groupes professionnels reçoivent des indemnités journalières forfaitaires et d'autres pas. La branche Voyageurs a donc formulé une proposition à l'attention de la communauté de négociations de la CCT afin de renégocier l'indemnité pour service à l'extérieur pour le personnel des services
- et du secteur CTL. Il faut espérer que jusqu'à la renégociation de la CCT, une solution transitoire soit trouvée.
- TPO: le lieu de service TPO avait été transféré de Zurich HB à Zurich Altstetten. Le SEV s'était insurgé contre ce transfert car les points névralgiques se situent en gare de Zurich. Voici que les CFF ont revu leur position... et cherchent des loaux à la gare principale.
 - OCP: la grande fluctuation

- de personnel à l'OCP depuis l'application du projet WEP est source d'inquiétude. La branche Voyageurs est convaincue que cela peut avoir de grandes répercussions sur l'exploitation et dans la surface, et que des explications concrètes devront être données.
- CC Brigue: au vu des grandes fluctuations découlant du projet «Rhône», l'établissement des tableaux de service journaliers représente un réel défi. Il manque chaque jour plusieurs personnes pour pouvoir assurer l'exploitation. Le poste de commandement de la distribution va maintenant être rattaché au CC Brigue sur le plan de l'organisation grâce au projet «Darwin». Là aussi de nombreux départs sont annoncés. C'est inquiétant.

IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les deux semaines.

ISSN 2624-7828
Tirage: 10 083 ex. (total 39 774 ex.),
certifié REMP au 26.10.2018
Editeur: SEV, www.sev-online.ch
Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en
chef), Chantal Fischer, Markus Fischer,
Françoise Gehring, Elisa Lanthaler, Anita
Merz, Patrizia Pellandini
Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wydler

Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57

Abonnements et changements d'adresse: info@sev-online.ch, 031 357 57 57. Abonnement annuel pour nonmembres: CHF 40.–

Annonces: Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrüti 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00; SEVzeitung@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch **Pré-presse:** AZ Verlagsservice AG,
Aarau; www.chmedia.ch **Imprimerie:** Mittelland Zeitungsdruck
AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau,
www.mittellandzeitungsdruck.ch

Le prochain journal paraîtra le 12 septembre.

Le délai pour les annonces est fixé au lundi 2 septembre à midi, celui de l'agenda au jeudi 5 septembre à 10h.

URS KÄSER, 1929–2019, ANCIEN ADMINISTRATEUR DES FINANCES SEV

Urs Käser, administrateur des finances du SEV de 1973 à fin 1989, est décédé le 28 juin à l'âge de 90 ans. C'est à Lotswil (BE) qu'il a suivi l'école primaire puis à Langenthal l'école secondaire et l'école de commerce. Après son apprentissage chez Lehmann AG à Langenthal et trois années comme comptable dans l'entreprise HEC à Aarwangen, il est entré au service de la direction générale des CFF en 1951 dans les domaines de la traction et des ateliers. Le 1er mai 1957, il est arrivé au SEV « alors que le travail aux CFF ne lui donnait pas entière satisfaction » et que « sa franchise lui avait causé quelques soucis », avait alors écrit le journal Le cheminot en décembre 1989 lors de son départ à la retraite. « Sa franchise ne l'ayant pas quitté, cela lui a valu, aussi dans son activité au SEV, de le mettre dans une position inconfortable plus souvent que nécessaire. Pour lui, la franchise était plus importante que la tactique. Le succès de sa politique des finances au SEV lui a bien donné raison ». Encore avant son élection comme administrateur des finances en 1973, ce père de trois enfants a joué un rôle décisif dans le département des finances lors de la réor-



ganisation de la comptabilité, de l'introduction de l'instruction individuelle des caissiers de section et lors de la construction du secrétariat central à la Steinerstrasse (1960-63) en tant qu'initiateur et homme de liaison avec l'architecte. L'automatisation du prélèvement de la cotisation de membre et son indexation, l'introduction de l'informatique et l'assainissement des hôtels du SEV doivent leur réalisation grâce à ses compétences. A Sonloup, il a tôt fait d'exposer les problèmes qui ont mené à la vente en 1989. A Brenscino également, il a veillé à ce que les investissements soient judicieux. « Sa façon économe de gérer l'argent qu'on lui avait confié l'a souvent contraint à endosser le rôle de serre-freins », a écrit en 1989 Le Cheminot. En même temps, Urs Käser avait mis en place une planification des finances prévoyante. Il lui était plus important « d'être reconnu pour son travail que de plaire ». Pour les collaborateurs du SEV, il n'était ni le chef élitaire et suffisant, ni le copain de tous, mais simplement lui-même ».

ZPV

S. Tessmer se retire

Roger Tschirky La commission centrale ZPV a siégé récemment. Nous avons établi un catalogue de revendications que nous enverrons aux CFF et pour affichage dans les dépôts. Nous aimerions demander aux membres de toujours écrire les annonces ESQ sur les perturbations et les événements avec une copie et de se mettre aussi en copie afin de garder une preuve. Ceci aiderait beaucoup la ZPV dans son travail et pour les interventions effectuées en aval.

Nous recherchons le 2000e membre ZPV. Tu n'es pas encore membre? C'est le moment d'adhérer! Les nouveaux membres reçoivent un cadeau de bienvenue supplémentaire.

Sabrina Tessmer informe la Co-Centr qu'elle se retire de sa fonction de vice-présidente et de tous les mandats de la ZPV avec effet immédiat. Il s'agit d'une décision personnelle. Nous la remercions pour le travail accompli pour la ZPV et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir. Nous avons pris congé de René Schaller qui quitte la CoCentr au vu des changements dans le règlement de gestion de la ZPV. Andreas Menet remercie chaleureusement René pour le travail accompli et pour son engagement. Les élections CoPe sont traitées en page 4 et le seront encore dans le prochain numéro.

DÉCÈS

Ayer Jean; 1929; suppl. chef sce expl, Matran, PV Fribourg.

Berger Edouard; 1933; msp pens, Yverdon-les-Bains, PV Neuchâtel.

Beuchat Maurice; 1943, chef monteur, Les Ponts-de-Martel, PV Neuchâtel. **Bonjour André;** 1927; monteur de

voies, Clarens, PV Vaud. **Bötschi André;** 1951; PV Biel-Bienne.

Clément Gabriel; 1931; , Fribourg, VPT tpf. **Conejo José;** 1978; monteur de ligne

de contact, Peseux, VPT Neuchâtel TN. **Cottier Egidio;** 1941; Clarens, VPT

Dagon Conrad; 1922; amvt pens, Fiez, PV Vaud.

Durand Roland; 1927; cond tracteur s/rail, Neuchâtel, PV Neuchâtel.

Germanier Albert; 1939; suppléant du chef de district, Granges VS, PV Valais.

Henchoz Serge; 1943; mécanicien,

Bevaix, PV Fribourg.

Herdener Charles; 1941; employé aux manoeuvres, La Vue-des-Alpes, PV Neuchâtel.

Hurni Verena; 1924; veuve d'Otto, Worben, PV Biel-Bienne.

Keusen André; 1947; chef monteur Cheyres, PV Vaud.

Krieg Peter; 1932; Zuchwil, PV Biel-Bienne.

Magnin Edouard; 1930; maître artisan, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

Marchon Fernand; 1927; mécanicien, Bienne, PV Biel-Bienne.

Page Jacques; 1943; , Nyon, VPT TPG Retraité-e-s.

Saillen Louis; 1936; aiguilleur de pavillon, St-Maurice, PV Valais. **Salzmann Stefan;** 1950; Brigue, PV

Valais.

Terrapon Marie-Thérèse; 1924; veuve

de Bernard, Sierre, PV Valais. **Truan Claude;** 1940; conducteur de

véhicules sur rail, Vallorbe, PV Vaud. **Urfer Nelli** 1924; veuve de Francis, Bienne. PV Biel-Bienne.

Volken Alfred; 1923; mécanicien, Naters, PV Valais.

NÉGOCE AGRICOLE

Profiter de la misère du monde?



Géraldine Viret et Oliver Classen, responsables médias. Public Eye

Huit ans après son ouvrage de référence sur les négociants en pétrole, charbon et métaux, «Public Eye», anciennement «Déclaration de Berne», publie une analyse approfondie sur le rôle de la Suisse en tant que place mondiale du négoce de matières premières agri-

Aujourd'hui, la moitié des céréales, 40% du sucre ainsi qu'un tiers du cacao et du café au niveau mondial sont négociés par des sociétés installées dans l'arc lémanique ou en Suisse centrale. Leur pouvoir de marché croissant ainsi que leur expansion dans la culture des matières premières agricoles ont des conséquences délétères dans les pays producteurs: salaires de misère, travail des enfants, accaparement de terres et même corruption.

Plutôt que de courtiser les négociants, jusqu'en Chine, la Suisse doit prendre des mesures contraignantes pour obliger ces sociétés à agir de manière responsable.

Activités «du champ à l'assiette»

Au cours des dernières décennies, la Suisse est devenue la première place mondiale du négoce de matières premières agricoles. Sur les quelque 500 négociants domiciliés près du lac Léman ou de Zoug, environ 150 se sont spécialisés dans les produits agricoles ou en comptent dans leur portfolio. Si Glencore et Trafgura ont acquis une certaine notoriété dans le paysage helvétique, des sociétés comme ADM, Bunge, Cargill ou COF-CO restent plus confidentielles. Ces géants du négoce agricole affichent pourtant des chiffres d'affaires presque aussi élevés. Leurs activités s'étendent désormais « du champ à l'assiette», et bon nombre d'entre eux ont même fait l'acquisition de terres arables. Ces sociétés se sont ainsi transformées en gestionnaires de chaînes de valeur mondialisées.

Violations de droits humains dans les pays producteurs

Leur pouvoir de marché et l'optimisation de leurs profits conduisent à des violations de droits humains dans les pays producteurs de matières premières comme le soja, le café, le coton ou le sucre. Les maisons de négoce déterminent en effet ce qui est produit, dans quelles conditions, et à quel prix, tandis que les personnes qui cultivent ces matières premières n'ont aucun moyen d'obtenir des conditions contractuelles équitables. Cette asymétrie de pouvoir a des conséquences dramatiques: travail forcé, travail des enfants, risques sanitaires liés à l'utilisation de pesticides, destruction des moyens d'existence par la déforestation ou l'accaparement de terres, pratiques fiscales agressives et même corruption. Des dizaines de cas mis en lumière par des médias ou des ONG concernent des négociants en matières premières agricoles domiciliés en Suisse.

Discrets arrangements fiscaux

Un récent rapport publié par *Public Eye* (1) analyse les structures et les activités de 16 des plus grands négociants agricoles au monde, qui ont installé leur siège ou un important département de négoce en Suisse. Les multinationales y profitent d'un environnement propice aux affaires, notamment en raison de l'absence de réglementation en matière de transparence et de protection des droits humains à l'étranger, ainsi que de la

possibilité de conclure de discrets arrangements fiscaux. Ce dernier point est d'ailleurs évoqué dans un protocole d'accord (MoU) entre le Canton de Genève et le groupe COFCO – la plus grande compagnie agroalimentaire chinoise, contrôlée par l'Etat dont Public Eye a obtenu copie. Le 13 mai 2017, à Pékin, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a signé cet accord, assurant notamment à COFCO un soutien dans le dialogue avec les autorités fiscales. Le géant chinois a ainsi installé son principal centre mondial de négoce à Genève. Il est désormais le cinquième négociant agricole «suisse», avec un chiffre d'affaires de près de 40 milliards de francs.

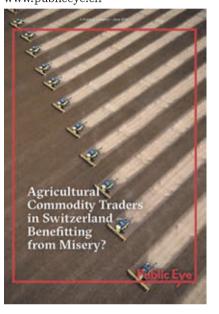
Nécessité de prendre des dispositions contraignantes

L'implantation de puissants acteurs comme COFCO, dont l'opacité et les violations des droits humains devraient susciter l'inquiétude, ne souligne pas seulement l'importance de la place helvétique des matières premières. Elle montre aussi la nécessité de prendre des dispositions contraignantes en matière de trans-parence et d'inscrire dans la loi un devoir de diligence, comme le demande l'initiative

pour des multinationales responsables (sur laquelle nous voterons l'année prochaine, ndlr).

En tant que pays hôte de nombreux géants du négoce de matières premières agricoles, la Suisse ne peut plus se contenter de miser uniquement sur leur seule bonne volonté.

(1) Agricultural commodity traders in Switzerland: benefting from misery. Rapport à télécharger sur : www.publiceye.ch



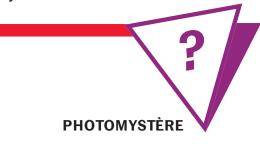


LUMIÈRE SUR LA JUNGLE DE ST-FRANÇOIS

Olivier Vogelsang

Ce printemps sous un soleil éclatant, les ouvriers s'activaient pour réaménager l'îlot de verdure de la place St-François à Lausanne. Aujourd'hui, la nouvelle terrasse du café Romand accueille ses clients, avec vue sur le jet

d'eau éphémère de l'exposition Lausanne jardins. Depuis le début de l'année, le regard du photographe Olivier Vogelsang s'est posé sur cette place au cœur de la capitale vaudoise. www.disvoir.net, @oliviervogelsang.



Qu'est-ce?





Pour participer, merci de nous envoyer vos réponses d'ici le **mercredi 4 septembre 2019** avec votre nom et votre adresse.

9

Par e-mail: mystere@sev-online.ch Sur le net: www.sev-online.ch/quiz Par carte postale: SEV, quiz, Case postale, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e- sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr. Nous publierons le nom du/de la gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

La solution du quiz du N° 10: b-c-c-b-a.

Roger Tacheron, Genève, membre PV Genève, remporte des chèques Reka d'une valeur de 40 fr.

SUR LES TRACES DE...

Susanne Kratzer, assistante clientèle



Susanne Kratzer à la fête du jubilé du SEV-à Lucerne.

Elisa Lanthaler elisa.lanthaler@sev-online.ch

Que ce soit pour fêter le centenaire ou planifier des tours: c'est avec beaucoup d'élan et de plaisir que Susanne Kratzer, nouvelle présidente de la ZPV Luzern, et son team s'engagent pour leurs collègues.

On fête le centenaire du SEV à Lucerne: sous le grand porche de la gare, l'ambiance est joyeuse et le public très mélangé. Parmi la foule, on distingue Susanne Kratzer, 53 ans, présidente de la ZPV Luzern. «Les choses marchent bien», se réjouit-elle. «Des membres de toutes les sections de la région sont présents: il y a des mécaniciens, des agents de train, des gens du Zentralbahn, ceux de la navigation, de la PV, de TS», énumère elle. Et les passants aussi s'intéressent au bus du centenaire. «Cela captive les gens de voir ce que fait le SEV – que ce soit les suisses ou les touristes». Ainsi le comité d'organisation et les nombreux bénévoles n'ont pas fait tout ça pour rien.

L'organisation de la manifestation avec le bus à Lucerne était l'une des premières grandes tâches de la nouvelle présidente de la ZPV Luzern. L'assistante clientèle est en fonction depuis le début de l'année. Lorsque Tiziana Arnold, qui assurait le mandat avant elle, a dû démissionner en septembre dernier à cause d'un changement de poste à CFF Cargo, c'est elle qui, en tant que vice-présidente, a logiquement repris le mandat.

Se montrer forts ensemble

«Je connaissais les dossiers et le travail», raconte l'habitante de Kriens. Comme elle avait déjà été auparavant la secrétaire de la section pendant quelques années et que, longtemps, il n'y a pas eu de vice-président, Susanne Kratzer a toujours assumé beaucoup de tâches, organisé et participé. Elle n'a donc pas été prise au dépourvu. Jusqu'ici elle n'a pas regretté sa décision, bien au contraire: «C'est très intéressant et je me réjouis de pouvoir faire bouger les choses.»

Susanne Kratzer est membre du SEV depuis avril 2011. Elle a adhéré pendant sa formation à l'accompagnement des trains. Son maître d'apprentissage était lui aussi président de section et il lui a expliqué l'utilité d'être dans un syndicat. «Quand je travaillais dans le commerce de détail je ne me suis pas intéressée au syndicat». Mais dans les transports publics, la situation est tout autre: «J'ai ressenti ce sentiment d'appartenance, cette volonté d'afficher que l'union fait la force».

Cette mère de deux enfants a d'abord fait un apprentissage de commerce puis, après avoir eu ses enfants, elle a travaillé longtemps à temps partiel. Elle a aussi été indépendante en tant que consultante dans l'événementiel. A la recherche d'un autre job, elle a vu une annonce des CFF. «J'ai pensé: agente de train, c'est exactement ce que je veux être: il y a des contacts avec la clientèle, on utilise plusieurs langues, et on apprend à connaître la Suisse.» Susanne Kratzer accomplit son travail avec plaisir: «Je répondrais aujourd'hui encore à cette annonce. Si j'avais pensé plus tôt à la possibilité d'être agente de train, je l'aurais fait bien avant!»

Toujours très engagée

Au-delà de ses diverses activités professionnelles, elle a toujours été très engagée, que ce soit dans sa société de gymnastique, dans la commission culturelle ou dans le groupe sportif du personnel des trains de Lucerne. «Cela donne un équilibre et permet de faire la connaissance de beaucoup de belles personnes.» C'est le cas au SEV, ajoute Susanne Kratzer: «je suis très fière de mon comité. Ce sont des personnes généreuses et serviables dont tout le monde pourrait rêver.» Actuellement un siège est encore libre au comité. «Toujours plus de jeunes et de femmes sont actifs professionnellement. Ces catégories de personnel doivent être représentées», explique-t-elle. Avec la présence de Jana Glaus dans le comité, la ZPV Luzern a déjà pu gagner une jeune femme à sa cause.

On peut remarquer à la fête du centenaire de Lucerne combien la section de Susanne Kratzer est engagée. «Tous ont accepté spontanément d'apporter leur aide et de participer à ces deux jours.» Il en va de même pour la planification des tours. Susanne Kratzer et ses collègues de la ZPV Luzern ont fait preuve d'un grand engagement: «les propositions émises par Zurich étaient catastrophiques». Le problème se situait au niveau du trop grand nombre de jours de repos isolés dans la planification annuelle. «Pour nous, c'est presque comme si on n'avait pas congé. Après un seul jour libre on n'est pas du tout reposé», explique l'assistante clientèle. Grâce à leur énorme investissement, les deux femmes responsables des tours à la ZPV Luzern, Jeannine Graf et Jana Glaus, avec l'aide de la représentante de la CoPe Martina Tschanz et de l'ancien président Erwin Wessner, sont parvenues à améliorer les rotations. Leur proposition a été acceptée par le service de planification annuelle à Zurich. «A fin février, nous allons demander l'avis de nos membres et si possible inclure leurs remarques dans la planification des rotations.».

LES BILLETS EN LIGNE ONT LA COTE

Pigr









Protection complète voyages et loisirs en exclusivité pour les adhérents.

Profitez, en qualité d'adhérent SEV, d'un interlocuteur compétent pour toutes les questions d'assurance et de prévoyance ainsi que de précieux avantages.

Vos avantages

Nouveau: en cas de conclusion de l'assurance Inventaire du ménage, RC privée, Bâtiment et Assistance, vous disposez d'une protection complète et bénéficiez d'un rabais de combinaison de 15% ainsi que d'autres avantages intéressants, tels que:

En coopération avec



• doublement des prestations à la conclusion de l'assurance «all risks» (couverture complète de votre inventaire du ménage, aussi à l'extérieur);

• lors de l'utilisation de véhicules de tiers (voitures de location, autopartage, etc.), vous êtes assuré-e dans le monde entier sans avoir à payer de prime.

Profitez de notre offre de conseil

Les conseillers spécialisés SEV d'Helvetia se tiennent à votre entière disposition. Pour en savoir plus, rendez-vous sur: www.helvetia.ch/sev



Utilisez-vous en général ou en vacances des voitures de location ou l'autopartage? En cas de sinistre, la plupart des entreprises de location de voitures et d'autopartage vous facturent une franchise.

Notre assurance franchise prend en charge une franchise à partir de CHF 500.



ANGLE DROIT

Heures négatives



Team d'assistance juridique SEV

conducteur de bus chez X S.A. s'inquiète à cause de son considérable solde négatif d'heures de travail à la fin de l'année. Il craint particulièrement de devoir les compenser dans un avenir proche sans qu'elles soient considérées comme des heures supplémentaires ou bien qu'il soit obligé de les compenser pendant le délai de congé sans recevoir de salaire. La question qui se pose est de savoir si les soldes négatifs d'heures de travail provoqués par la planification

de l'employeur doivent être mis à zéro à la fin d'une période de décompte. La réponse se trouve dans l'article 324 CO, qui règle la demeure de l'employeur.

L'idée dominante est que l'employ eur assume en principe les risques de l'entreprise. Il est tenu de veiller à ce que le travailleur puisse travailler. Il reste dès lors tenu de payer le salaire convenu lorsque l'exécution du travail est devenue objectivement impossible pour des motifs survenant dans la sphère de l'employeur. Il n'est pas nécessaire que l'employeur ait commis une faute; il suffit que l'occasion de travailler ne soit pas donnée au travailleur. Voici quelques exemples:

- omission de prendre les actes préparatoires et de collaboration nécessaire pour l'exécution du travail, tels que la mise à disposition du matériel nécessaire, le respect des règles de sécurité et d'hygiène
- raisons économiques, telles que baisse des commandes, manque de travail à offrir, réduction unilatérale de l'horaire de travail
- perturbations techniques telles qu'interruption de courant, pannes de machine
- perturbations naturelles, telles qu'incendies, inondations

La deuxième condition exige qu'il ressort clairement de l'attitude du travailleur qu'il est prêt à fournir sa prestation. Il incombe au travailleur de prouver qu'il a effectivement offert ses services. Cette offre de service n'est pas liée à une forme particulière et peut découler des circonstances. En général, les exigences ne doivent pas être trop élevées. Il suffit que l'offre soit claire sous l'angle du principe de la bonne foi, c-à-d. que l'employeur puisse reconnaître la volonté du travailleur à offrir ses services. Pour les employés des transports publics soumis à la LDT, une telle manifestation de mise à disposition de leurs services peut être déduite du fait qu'ils acceptent l'établissement de la répartition annuelle des services. En effet, nous sommes d'avis que l'employé qui a été entendu avant l'établissement définitif du tableau de service conformément à

l'art. 12 al. 2 LDT et qui ne renonce pas à l'établissement de ce dernier en vertu de l'art. 26 al. 5 OLDT montre clairement à l'employeur qu'il se met à disposition pour l'exécution du travail selon le tableau établi.

En présence d'un cas de demeure de l'employeur, outre la continuité dans le versement des salaires, il faut considérer que l'exécution du travail manqué ne peut pas être demandée à un moment ultérieur. En effet, l'obligation principale du travailleur porte sur l'exécution du travail par prestations successives déterminées dans le temps. Ainsi, le travailleur ne peut pas être appelé à travailler en dehors du cadre temporel fixé par le contrat de travail si ce n'est en effectuant des heures supplémentaires. L'employeur qui exigerait du travailleur qu'il compense les heures perdues en raison de la demeure contreviendrait au caractère relativement impératif de l'art. 324 CO.

En conclusion, sous condition que Jérôme ait accepté la planification annuelle des services ou ait manifesté de toute autre manière l'offre de ses services, l'employeur doit remettre à zéro le compteur d'heures pour la prochaine période de décompte. Afin de déterminer la période de décompte il faut regarder dans la CCT, le cas échéant dans le contrat individuel de travail, si les heures de travail dues sont fixées hebdomadairement, mensuellement ou annuellement. Concernant le cas de X S.A., leur CCT fixe la durée du travail en moyenne annuelle à 41 heures par semaine, ce qui, dans la majorité des cas, représente 2050h sur une année civile. La période de décompte correspond pour la majorité des cas à l'année civile, sous réserve bien évidemment d'une adaptation du nombre d'heures dues au prorata pour les employés ne complétant pas une année civile entière d'engagement.

Au vu de ce qui précède, Jérôme ne serait donc pas obligé à compenser les heures manquantes de l'année précédentes si ce n'est en effectuant des heures supplémentaires, ni de travailler gratuitement pendant un éventuel délai de congé. De nombreux employés des transports publics sont renvoyés à des réglementations fixées dans la CCT qui définissent des soldes minimaux et maximaux à ne pas dépasser en fin de période de décompte.

Assistance judiciaire professionnelle au top

Le SEV accorde l'assistance judiciaire professionnelle à ses membres en cas de différends juridiques d'ordre civil ou pénal en lien avec leur activité professionnelle ou syndicale; en cas d'accidents de la circulation survenus sur le chemin direct entre le domicile et le lieu de travail; pour des faits survenus en dehors du service mais découlant des rapports de travail du membre.

L'assistance judiciaire professionnelle est octroyée pour des faits qui se produisent durant la période de sociétariat au SEV. L'assistance judiciaire professionnelle comprend les conseils juridiques, l'intervention d'un ou d'une secrétaire syndical-e et l'octroi d'un ou d'une avocat-e. Le cas doit être annoncé dans un délai de 10 jours auprès du secrétariat central SEV au moyen du formulaire ad hoc «Demande d'assistance judiciaire professionnelle».



Le formulaire peut être téléchargé sur sev-online.ch

L'équipe de l'assistance judiciaire est composée de Barbara Spalinger, Wossen Aregay, Vincent Brodard, Franziska Schneider, Rahel Weiss et de Mario Schmid.

Temps de travail: prestations de qualité

Pour la plupart des employé-e-s des transports publics, la Loi sur la durée du travail (LDT) fait partie du quotidien.



Les dispositions de la LDT révisée, à téléchargées ici: tinyurl.com/azgonline.

La loi et son ordonnance ont été révisées en détail l'année passée, les modifications sont entrées en vigueur au changement d'horaire 2018. Le SEV a bien sûr participé à la révision afin de représenter les intérêts du personnel

des transports publics.

Le personnel est malgré tout souvent confronté à des questions ou des points pas clairs sur le temps de travail, la règlementation des pauses et les majorations de temps.

Si nos membres SEV ont des questions ou s'ils constatent des irrégularités sur la place de travail, le SEV est à disposition avec ses spécialistes de la LDT pour des conseils gratuits.

Il suffit d'appeler le ou la secrétaire syndical-e en charge de la section afin de déposer la demande.